



Nos tarifs en toute transparence

Principales conditions tarifaires 2019

En vigueur au 1^{er} janvier 2019

Tarifs TTC - Particuliers



Extrait standard des tarifs*

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS) (Crédit Agricole en Ligne Vision/Vision plus)	GRATUIT**
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	21 € / AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	41 € / AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	35 € / AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	35,40 € / AN
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec carte de paiement internationale)	0,90 € / RETRAIT À PARTIR DU 5 ^{ÈME} RETRAIT
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) <ul style="list-style-type: none">• En agence• Par Internet	3,65 € GRATUIT
Paiement d'un prélèvement SEPA <ul style="list-style-type: none">• Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)• Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT GRATUIT
Commission d'intervention <ul style="list-style-type: none">• Par opération• Plafond mensuel	8 € 80 €
Cotisation à une offre d'assurance perte et vol des moyens de paiement	2 € / MOIS 24 € / AN
Tenue de compte	GRATUIT

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard des tarifs. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences et sur Internet www.ca-normandie-seine.fr** (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs **P.2**

Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte **P.5**

Ouverture, Transformation et Clôture
Relevés de compte
Tenue de compte
Services en agence
Change

Banque à distance **P.7**

Internet et téléphone mobile
Services d'alertes par SMS
Téléphone avec Filvert Service vocal

Vos moyens et opérations de paiement **P.9**

Cartes

Cotisations
Paiement par carte
Retrait par carte
Autres services par carte

Virement

Virement SEPA
Virement non SEPA
Autres opérations sur virements

Prélèvement SEPA / Titre Interbancaire de Paiement (TIP SEPA)
Chèque

Offre groupée de services **P.16**

Le Compte à Composer
Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière
Offre Eko

Irrégularités et Incidents **P.22**

Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement

Découverts et Crédits P.24

Découvert

Autorisation de découvert

Crédits

Crédits à la consommation

Crédits immobiliers

Épargne et Placements financiers P.28

Épargne bancaire

Épargne disponible

Épargne moyen/long terme

Placements financiers

Opérations diverses sur Titres

Les ordres de bourse en France

Les ordres de bourse sur bourses étrangères

Les droits de garde

Offres pour les jeunes P.32

Opérations à l'étranger P.34

Les chèques

Autres opérations

Assurances et Prévoyance P.35

Assurance pour vous et vos proches

Assurance pour vos biens

Assurance pour vous protéger au quotidien

Assurance Emprunteur

Succession P.37

Autres services P.37

Banque Privée

Protection des particuliers

Magazines

Résoudre un litige P.41



Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Ouverture, Transformation, Clôture

Ouverture de compte ▲●	GRATUIT
Clôture/transfert de compte de dépôt ▲●	GRATUIT
Désolidarisation du compte joint	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Services bancaires de base (fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲	GRATUIT

Relevés de compte

	Papier	e.relevé*
● Relevé mensuel ▲●	GRATUIT	GRATUIT
Relevé journalier (par mois)	17,30 € /MOIS	GRATUIT
Relevé par quinzaine (2 par mois)	1,20 € /MOIS	GRATUIT
Relevé décadaire (3 par mois)	1,30 € /MOIS	GRATUIT
Réédition d'un relevé de compte (postérieur à 2013)	GRATUIT	GRATUIT
Relevé annuel de frais	GRATUIT	GRATUIT
● Relevé global des avoirs (épargne/crédit) <ul style="list-style-type: none">• Périodicité trimestrielle (4 relevés)• Périodicité annuelle (1 relevé)		46,30 € /AN 6,40 € /AN
● Relevé personnalisé d'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)		53,90 € /RELEVÉ

* mise à disposition dans CA En Ligne

Tenue de compte

Tenue de compte ▲●	GRATUIT
Frais de gestion de compte inactif ¹ ▲● (sans mouvement depuis 13 mois)	30,00 € MAXIMUM / AN
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire	GRATUIT
Forfait des opérations courantes illimitées Comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA	1,60 € / MOIS

Services en agence

Versement d'espèces ▲●	GRATUIT
Remise de chèque(s) ▲●	GRATUIT
Retrait d'espèces dans l'agence teneur de compte ▲●	GRATUIT
Retrait d'espèces de dépannage	1,00 €
Frais de location de coffre-fort (selon le niveau d'assurance)	
• ≤ 15 300 €	76,00 € / AN
• > 15 300 à 45 800 €	124,00 € / AN
• > 45 800 à 152 500 €	203,00 € / AN
Frais de location de coffre-fort temporaire	20,00 € / MOIS

Frais de recherche et réédition de document²

Frais de recherche de documents - duplicatas - relevé de compte	15,30 €
Frais de photocopie de chèque ou remise (à l'unité)	8,40 €
Frais de recherche complexe	SUR DEVIS

Change

	Billets de banque
	Autres devises
Achat	4,10 €
Vente	4,10 €



Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance

Frais d'utilisation des services de banque à distance
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.).

Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Internet et téléphone mobile

- Crédit Agricole en Ligne Vision**
Service de banque en ligne comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique ▲● **GRATUIT**
- Crédit Agricole en Ligne Vision Plus**
Services inclus dans Vision + virements externes SEPA **GRATUIT**
- Crédit Agricole En Ligne Action Part : service de bourse en ligne**
Invest Store Initial **GRATUIT**
Invest Store Intégral **GRATUIT**
 - À partir de 24 ordres par an **GRATUIT**
 - Moins de 24 ordres par an **96 €**
- Service d'agrégation de comptes³**
Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques **GRATUIT**

Ces services de banque à distance sur Internet sont accessibles depuis :

- Le site internet www.ca-normandie-seine.fr
- Nos applications mobiles **TÉLÉCHARGEMENT GRATUIT**
 - Ma Banque⁴
 - Ma Carte⁵ dédiée à la carte bancaire et aux paiements sécurisés avec le service Paylib qui comprend :
- Paiement Paylib en Ligne
- Paiement Paylib en magasin avec son mobile⁶
- Paylib entre amis

Services d'alertes par SMS

Abonnement à des produits offrant des alertes de la situation de compte par SMS

● Mini-relevés	1,75 € FORFAIT/MOIS
Nombre de SMS inclus	1 / SEMAINE
● Alerte écopage	0,33 € / MOIS
● Alerte temps réel de gestion	0,80 € / MOIS
● Alerte achat à distance	0,80 € / MOIS
● Alerte solde disponible	0,33 € / MOIS
● Alerte essentielle - solde débiteur	0,80 € / MOIS
● Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	0,33 € / SMS
● Alerte souplesse du découvert	0,33 € / MOIS

● Téléphone avec CA Direct (02 35 59 19 19)

Coût par appel - Choix 1	0,44 €
--------------------------	--------



Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait)))

Carte de paiement à autorisation systématique

• L'Autre Carte à débit immédiat ▲●	17,20 €
• Carte Prélude ⁽⁹⁾	22,60 €
• Carte MasterCard avec contrôle du solde	35,40 €
• MasterCard EKO avec contrôle du solde	40,00 €

Carte de paiement internationale à débit immédiat

• Carte MasterCard ou Visa y compris en version Cartwin ou sociétaire	41,00 €
• Carte Gold MasterCard ou Visa Premier y compris en version Cartwin ou sociétaire	125,00 €

Carte de paiement internationale à débit différé

• Carte MasterCard ou Visa y compris en version Cartwin ou sociétaire	35,00 €
• Carte Gold MasterCard ou Visa Premier y compris en version Cartwin ou sociétaire	120,00 €
Carte World Elite MasterCard ou Visa Infinite	259,00 €



Bon à savoir !

Dorénavant, les cartes de paiement à débit différé et les cartes avec paiement par crédit renouvelable comportent la mention "Carte de crédit". Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention "Carte de débit".



Cartes / Cotisations

Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement sur un même compte (sauf pour l'Autre Carte), réduction de 50% sur la cotisation de la carte la moins chère (au moment de la perception de la cotisation)

Le logo))) vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur l'application Ma carte et auprès de votre Conseiller.

Carte avec paiement par crédit renouvelable

	Paiement comptant à Débit immédiat	Paiement comptant à Débit différé
Mastercard Cartwin ou Visa Cartwin ¹⁰)))	41 € / AN	35 € / AN
Gold Mastercard Cartwin ou Visa Premier Cartwin ¹⁰)))	125 € / AN	120 € / AN

Carte de retrait

Cotisation carte Libre Service Agence ¹¹	GRATUIT
Levée déclaration carte Banque de France	36,50 €



Bon à savoir !

 Les jeunes entre 18 et 25 ans inclus bénéficient de 50% de réduction sur la cotisation carte (hors carte Eko / Autre Carte / MasterCard avec contrôle du solde / World Elite MasterCard et Visa Infinite)

 **BONUS GOLD**
0,10 € à valoir sur la prochaine cotisation carte¹³ pour chaque paiement et retrait dans les distributeurs du Crédit Agricole.

Paie ment par carte

Paie ment par carte en euro* dans la zone euro ou dans un pays de l'Espace Economique Europe en (EEE)¹³

GRATUIT

Autres paie ments par cartes

**0,20 € + 2,10 %
/opé ration**

N.B : Le paie ment mobile sans contact en magasin bé néficia des mé mes tarifications que les paie ments par carte.

Retrait par carte

Retrait par carte en euro* dans la zone euro ou dans un pays de l'Espace Economique Europe en (EEE)¹³

Retrait d'espé ces au distributeur automatique de billets

du Cré dit Agricole

d'une autre banque*

L'Autre Carte ▲●

GRATUIT

**0,90 € / RETRAIT
DÈ S LE 1^{ER} RETRAIT**

Carte Prélude (en France uniquement)

GRATUIT

**0,90 € / RETRAIT
DÈ S LE 3^{ER} RETRAIT**

Carte internationale Mastercard ou Visa

GRATUIT

**0,90 € /
À PARTIR DU 5^{ÈME}
RETRAIT / MOIS**

Carte Cartwin

Carte internationale Gold Mastercard ou Visa Premier

GRATUIT

GRATUIT

Carte Visa Infinite
Carte World Elite Mastercard
Carte Platinum Mastercard

Carte de paie ment internationale MasterCard EKO à autorisation systématique

GRATUIT

**0,90 € /
À PARTIR DU 26^{ÈME}
RETRAIT / AN**

* ou en devise équivalente : devise suédoise ou en leu roumain (conformément au régle ment europe en n° 924/2009).

Autres retraits

Frais fixes

3 € / RETRAIT

+ Frais proportionnels à l'opé ration

2,10 %

Autres services par carte

Envoi de la carte en recommandé avec avis de réception (frais de poste inclus) à la demande du client	Tarif postal
● Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	GRATUIT
● Commande de carte en urgence	15,50 €
● Réédition du code confidentiel	9,40 €
Refabrication de la carte (en cas de détériorisation, carte défectueuse ou vol)	GRATUIT
Refabrication de la carte (en cas de perte)	9,40 €
Modification des plafonds d'utilisation à la demande du titulaire de la carte, en agence	38,00 €
Recherche de facturette	15,60 €
Opposition faite par le titulaire de la carte	GRATUIT
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif	GRATUIT
Capture en cas de refus de restitution carte après notification	79,60 €
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	GRATUIT

Virement

Virement SEPA* ▲●

Opération libellée en euros à destination ou en provenance de la zone SEPA

Emission d'un virement SEPA

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel <ul style="list-style-type: none">Vers un compte détenu au sein de la Caisse RégionaleVers un compte Crédit Agricole hors Caisse RégionaleVers un compte d'une autre banque	GRATUIT	GRATUIT
	GRATUIT	GRATUIT
	GRATUIT	3,65 €
VIREMENT SEPA PERMANENT	Internet	Agence
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement permanent <ul style="list-style-type: none">Vers un compte détenu au Crédit AgricoleVers un compte d'une autre banque	GRATUIT	GRATUIT
	GRATUIT	1,05 €
Modification d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision (Frais intégrant la commission d'intervention et la notification)	MAXI 20,00 €	MAXI 20,00 €
Frais par virement rejeté pour autre motif que défaut de provision	GRATUIT	GRATUIT
Réception d'un virement SEPA	GRATUIT	GRATUIT
Réception de virement instantané SEPA	GRATUIT	GRATUIT
SEPAmail Paiement de facture	GRATUIT	GRATUIT

* Pays de la zone SEPA (cf. carte en page 38) :

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey et Ile de Man.

Virements non SEPA

Opération libellée en devises ou en euro hors SEPA

Les opérations en devises supportent des commissions de change de 0,10 %, avec un montant minimum de 18,30 €.

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA (en agence uniquement)

Emission d'un virement non SEPA occasionnel

Frais par virement

- Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse régionale **0,10 %**
mini 22,05 € - maxi 50,55 €
- Commission de transmission **6,10 €**
- Vers un compte d'une autre banque **5,35 €**

Emission d'un virement non SEPA permanent

GRATUIT

Frais de mise en place d'un virement permanent

GRATUIT

Frais par virement permanent

- Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse régionale **maxi 20,00 €**
- Vers un compte d'une autre banque

Frais par virement rejeté pour autre motif que défaut de provision (frais intégrant la commission d'intervention et la notification)

GRATUIT

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision

maxi 20,00 €

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Réception d'un virement non SEPA

Frais par virement

12,70 €

Autres opérations sur virements

Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre

1,00 €

Prélèvement SEPA / Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA

● Révocation et opposition de prélèvement SEPA	GRATUIT
● Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
● Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
● Information Premier prélèvement	GRATUIT
● Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (frais intégrant la commission d'intervention et la notification)	maxi 20,00 €
Prélèvement rejeté pour un motif autre que l'absence de provision	GRATUIT
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	GRATUIT

Chèque

Paiement d'un chèque	GRATUIT
Remise de chèque(s) sur le compte ▲●	GRATUIT
Date de valeur chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte	J+1
Chéquier remis à l'agence	GRATUIT
● Frais d'envoi de chéquier : <ul style="list-style-type: none">• en recommandé AR (frais de poste inclus) à la demande du client• en pli simple à la demande du client	Tarif postal en vigueur GRATUIT
● Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	13,20 €
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	13,20 €
● Frais d'émission d'un chèque de banque ▲	12,20 €



Offre groupée de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Cotisation à une offre groupée de services

Le Compte à Composer

Vos essentiels du quotidien

Les services inclus dans le Compte à Composer sont indiqués par le logo CAC ●

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) - Crédit Agricole en Ligne Vision plus

Internet mobile

Frais d'envoi de chéquier
(pour les renouvellements)

Frais d'envoi de carte à domicile pli simple
(pour les renouvellements)

Forfait des opérations courantes illimitées
(comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA, et de TIP SEPA)

Information premier prélèvement SEPA

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :
• alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
• alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement.

Alerte SMS essentielle (mensuelle) :
Solde débiteur

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

Dossier familial
(3 numéros gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an. Détails en page 35)

1 €/MOIS*

*Ce prix n'inclut pas l'abonnement à la revue Dossier Familial p 35

Vos univers de besoins

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT

	Découvert	Prix
Module souscrit à partir du 01/01/2017	De 1 à 500 €	2,18 €/mois
<ul style="list-style-type: none"> Assurance SécuriCOMPTE Découvert¹⁴ Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte souplesse du découvert Ristourne des intérêts débiteurs¹⁵ 	De 501 € à 1000 €	2,95 €/mois
	De 1001 à 2000 €	3,86 €/mois
	2001 € et +	5,08 €/mois

	Découvert	Prix
Module souscrit avant le 01/01/2017	De 1 à 300 €	1,27 €/mois
	De 301 € à 800 €	2,16 €/mois
	De 801 à 1200 €	3,07 €/mois
	De 1201 à 2000 €	3,84 €/mois
	2001 € et +	5,18 €/mois

MODULE BUDGET ASSURANCES

Assurance SécuriBUDGET¹⁴
SécuriBUDGET Premium¹⁴
(auto, habitation, santé, personne)

1,70 €/MOIS
PREMIUM
3,50 €/MOIS

MODULE COMPTE SÉCURISÉ

Assurance SécuriCOMPTE Plus¹⁴
SécuriCOMPTE Premium¹⁴

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque)

Rédition Carte urgente

Rédition code confidentiel

3,76 €/MOIS
PREMIUM
5,38 €/MOIS

MODULE ÉPARGNE PILOTÉE

Mandat d'épargne¹⁷

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte mensuelle "écopage"

Assurance SécuriEPARGNE¹⁴
SécuriEPARGNE Premium¹⁴

Relevé global épargne/crédit (annuel) (trimestriel) en Premium

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) - Crédit Agricole en Ligne Invest Store Initial

2,11 €/MOIS
PREMIUM
2,79 €/MOIS

MODULE SUIVI @SSURÉ

Assurance SécuriWEB¹⁴
SécuriWEB Premium¹⁴

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte achat à distance
- mini relevés (1/semaine)
- alerte temps réel de gestion

3,02 €/MOIS
PREMIUM
3,80 €/MOIS

Personnalisation de votre équipement

LES OPTIONS

Assurance SécuriZEN¹⁴ 1,90 €/MOIS

Assurance SécuriLIVRETS¹⁴ 1,90 €/MOIS

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer :

Pour toute souscription du Compte à Composer (socle + modules), le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

Dégressivité Tarifaire

-5 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules) **COMPRIS ENTRE 4,10 € ET 5,10 €**

-10 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules) **COMPRIS ENTRE 5,11€ ET 7,15 €**

-15 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules) **COMPRIS ENTRE 7,16 € ET 9,18 €**

-20 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules) **ÉGAL À 9,19 € ET PLUS**

EN + : Les Options bénéficient automatiquement du niveau de dégressivité tarifaire atteint au titre de l'équipement socle + modules.

Avantages Tarifaires Supplémentaires

Pour les 18-25 ans inclus **-50 % DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE**

A partir du 2^{ème} Compte à Composer et suivants **-50 % DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE**

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : Le Compte à Composer Module Budget Protégé¹⁷

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc) - Crédit Agricole en Ligne Vision plus

Frais d'envoi de carte à domicile pli simple (pour les renouvellements)

Forfait des opérations courantes illimitées Comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvement SEPA et de TIP SEPA

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

MODULE BUDGET PROTÉGÉ

Ouverture et clôture de compte

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : " **L'Autre Carte** "

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte solde disponible (1 fois /semaine)

Plafonnement à 20 €/mois et à 200 €/an pour l'ensemble des frais suivants :

- Les commissions d'intervention,
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision,
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé,
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision,
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision,
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques,
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire,
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque,

Ces plafonds mensuel et annuel incluent le plafond spécifique contenant les commissions d'intervention. Pour les frais autres que les commissions d'intervention, une réduction de 50 % s'applique sur les conditions tarifaires en vigueur.

2 chèques de banque par mois

Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)

Un changement d'adresse (1 fois / an)

Versement d'espèces en agence et retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

1,00 €/MOIS¹⁸

Offre Eko

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, SMS, téléphone fixe, etc) - Crédit Agricole En Ligne /Vision Plus)

Tenue du compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte si solde du compte inférieur à 20 €
- alerte essentielle - solde débiteur
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- alerte consommation des forfait de retraits hors distributeur Crédit Agricole

E-relevé mensuel

Moyens de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit immédiat et à autorisation systématique) - cotisation carte : " **MasterCard Eko**"

Renvoi du code confidentiel de la carte

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque
Opposition faite par le titulaire de la carte

Frais de refabrication de la carte

Forfait des opérations courantes illimitées

Comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Chéquier

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Normandie-Seine

Retrait d'espèces au distributeur automatique de

billets d'autres Caisses régionale de Crédit Agricole

Retrait d'espèces dans les pays de l'Espace Economique

Européen : 25 retraits par an en euro ou en devise

Retrait d'espèces hors pays de l'EEE : 10 retraits par an

2,00 €/MOIS



Bon à savoir !

L'offre Eko n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients Eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.

En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients Eko se voient appliqués les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients Eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : 22€ / chèque
- Montant du chèque supérieur à 50 € : 42€ / chèque

Tous les produits, services et opérations non listés ci-dessus sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Eko sera résiliée en cas de souscription d'une carte complémentaire, d'une autorisation de découvert et d'un Compte à Composer associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre Eko. Cette résiliation entraînera l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire portant les principales conditions générales de banque en vigueur.

Offres plus commercialisées

Compte service Prélude	5,40 €/MOIS
Compte service Essentiel	3,95 €/MOIS
Compte service Souplesse	6,40 €/MOIS
Compte service Optimum	6,50 €/MOIS
Compte service Sérénité	6,20 €/MOIS
Convention de service patrimoine	426,00 €/MOIS
Compte service Mozaïc	3,00/MOIS



Irrégularités et incidents

Clientèle fragile

Plafond de frais d'incidents*

25,00 € / MOIS

*Plafond de frais d'incidents applicable aux clients identifiés comme éligibles à « l'Offre spécifique clients fragiles » au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier, pour les frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Commission d'intervention

Commission d'intervention

(Somme perçue par l'établissement en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...)

- Plafond par opération
- Plafond mensuel

8 €

80 €

Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du Code monétaire et financier pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base ainsi que la clientèle en situation de fragilité

- Plafond par opération
- Plafond mensuel

4 €

20 €

Opérations Particulières

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse)	GRATUIT
Frais par saisie attribution ou conservatoire	106,50 €
Frais par avis à tiers détenteur	95,00 €
Frais par paiement direct de pension alimentaire	96,00 €
Frais par opposition administrative	10 % MAXIMUM DU MONTANT D'Û AU TRÉSOR PUBLIC* MAXIMUM 95,00 €
Frais par opposition à tiers détenteur	10 % MAXIMUM DU MONTANT DE L'OPPOSITION

* Dans la limite d'un plafond fixé par décret.

(Décret d'application de l'article L.262 alinéa 5 du livre des procédures fiscales en vigueur au 1er janvier 2019)

Incident de paiement

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté	5,00 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ²⁰ <ul style="list-style-type: none">Montant du chèque inférieur ou égal à 50 €Montant du chèque supérieur à 50 € (Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours)	22,00 €/CHÈQUE 42,00 €/CHÈQUE
En cas d'interdiction bancaire : <ul style="list-style-type: none">Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaireFrais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	12,20 €/CHÈQUE 26,40 €
Frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision	GRATUIT
Frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision ²⁰ <ul style="list-style-type: none">Si paiement < 20 €Si paiement > 20 €	MONTANT DU PAIEMENT MAXIMUM 20 €



Pour les offres de découverts et de crédit destinées aux jeunes, reportez-vous à la rubrique « Les offres pour les jeunes ».

Découvert

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)

Taux débiteur annuel	INDICE DE RÉFÉRENCE + MARGE
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE
Frais de lettre d'information préalable pour compte débiteur non autorisé	13,00 €

Autorisation de découvert remboursable dans un délai inférieur à 3 mois

Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	TAUX DE DÉCOUVERT NON CONVENU
Montant minimal d'intérêts débiteurs entraînant une perception	1,50 €/MOIS
Frais de dossier /de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT
Assurance facultative en couverture du découvert ²² (voir rubrique « assurance pour vous protéger au quotidien »)	FONCTION DU MONTANT DU DÉCOUVERT

Crédits à la consommation

Crédit renouvelable

Compte Crédit Renouvelable

Le taux débiteur annuel et le TAEG (Taux annuel effectif global) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit.

[NOUS CONSULTER](#)

Peuvent être associés au Crédit Renouvelable / Supplétis

(offre plus commercialisée) :

- une carte de crédit (Crédit Renouvelable / Supplétis) ou une carte de paiement crédit ou comptant. Le montant des cotisations de ces cartes est indiqué ci-dessus à la rubrique « carte »
- une assurance emprunteur ²³ : de 0,30 % par mois, sur le montant utilisé/du solde restant dû, selon l'option choisie et l'âge de l'assuré.

Frais de dossier

GRATUIT

Supplétis

Offre qui n'est plus commercialisée

[NOUS CONSULTER](#)

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe

Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.

Prêt à la consommation Auto, Travaux, Personnel

[NOUS CONSULTER](#)

Regroupements de crédits

[Regroupement dans un seul prêt de différents crédits à la consommation]

[NOUS CONSULTER](#)

Prêt Rachat de crédit

[NOUS CONSULTER](#)

Frais de dossier

**1 % DU CAPITAL
EMPRUNTÉ [MAXI 130 €]**

Lettre d'Information annuelle sur le capital restant dû

GRATUIT

Nantissement de produits financiers

105 €

Assurance Emprunteur ²³

[NOUS CONSULTER](#)

Crédits Immobiliers

Crédit Immobilier

Prêt à taux zéro	NOUS CONSULTER
Eco prêt à 0%	NOUS CONSULTER
Prêt à l'accession sociale (PAS)	NOUS CONSULTER
Prêt conventionné	NOUS CONSULTER
Prêt épargne Logement	NOUS CONSULTER
Facilimmo (prêt à taux fixe ou révisable, amortissable ou in fine)	NOUS CONSULTER
Crédit relais	NOUS CONSULTER
Frais de dossier	1 % DU CAPITAL EMPRUNTÉ
• Montant minimum	450 € MINIMUM
• Montant maximum	1 500 € MAXIMUM
• Sur le prêt PAS	500 € MAXIMUM
Assurance Emprunteur²⁴ : tarif normal	NOUS CONSULTER

Autres opérations liées aux crédits

Modification du compte à débiter	26,70 €
Modification de la date d'échéance	26,70 €
Modification de la périodicité	26,70 €
Modification de garantie	122,90 €
Attestations diverses liées au prêt	20,50 €
Lettre d'Information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	GRATUIT
Rédition de tableau d'amortissement	20,50 €
Réaménagement de prêt	
• Frais de dossier de réaménagement	2% du capital restant dû (maxi 1 200 €)
• Indemnité de réaménagement	
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises avant le 01/07/2016	26,70 €
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises après le 01/07/2016	GRATUIT
Décompte de remboursement de crédit consommation	26,70 €
Mainlevée totale ou partielle de garantie (hypothèque)	89,70 €
Report d'échéance	26,70 €



Épargne

Épargne Bancaire

Transfert de compte vers une autre banque Livrets et assimilés	GRATUIT
Transfert de Compte et Plan d'Épargne Logement vers une autre banque	87,90 €
Transfert de Compte et Plan d'Épargne Logement vers une autre Caisse Régionale	GRATUIT
● Mandat d'épargne - Mandat d'épargne + Actilibre ¹⁷	1,85 €

Épargne disponible

Livret A, Compte sur livret, Compte Épargne Logement,
Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret Codebis,
Livret d'Épargne Populaire, Livret Sociétaire

Ouverture	GRATUIT
Taux brut en vigueur	NOUS CONSULTER

Épargne moyen/long terme

Les dépôts à terme et Plan Épargne Logement

Ouverture	GRATUIT
Taux brut en vigueur L'assurance vie et le Plan d'épargne retraite Populaire (PERP)	NOUS CONSULTER
Droits d'entrée	NOUS CONSULTER
Rémunération	NOUS CONSULTER
Frais de gestion	NOUS CONSULTER

Placements financiers

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte-titre ou d'un PEA/PEA-PME	GRATUIT
Transfert de compte titres et PEA/PEA-PME	GRATUIT
• Vers une autre Caisse Régionale	87,90 €
• Vers un autre établissement	
Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique	15,75 €
Opposition sur titre	GRATUIT
Ordre annulé, non exécuté	4,50 €
Frais sur titre non coté	81,90 €
Mise en nominatif administré	GRATUIT
Mise en nominatif pur	53,75 €
Gestion conseillée	62,00 € / TRIMESTRE

Les ordres de bourse en France

INTERNET

INVEST STORE INITIAL

- 0,57 % du montant de l'ordre, minimum 5,20 €
- Frais fixes à la ligne GRATUIT

INVEST STORE INTÉGRAL

- Nombre d'ordres annuel \geq 24/an GRATUIT
 - Nombre d'ordres annuel $<$ 24/an 96 €/an
 - Ordre \leq 1 100 € - Frais fixes 0,99 € /ordre
 - Ordre $>$ 1 100 € - Frais proportionnels 0,09 %
- pour la partie de l'ordre au delà de 1100€
- Warrant (forfait) 3 €

TÉLÉPHONE

INVEST STORE INITIAL

- 1,25 % du montant de l'ordre, minimum 14,60 €
- Frais fixes à la ligne 4,45 €

INVEST STORE INTÉGRAL

- Frais : cf. ci-dessus
- Frais fixes par ordre 11,90 €

SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD)

- Frais proportionnels 0,024 %
- Montant minimum 6 €
- Commission proportionnelle sur prorogation 0,18 %
- Minimum forfaitaire reports 15,50 €

Les ordres de bourse en France (suite)

Commission sur OPC externe	57,90 €
Souscription et vente de SICAV et FCP Crédit Agricole	NOUS CONSULTER
Frais de marché en sus, variables selon le lieu d'exécution	

Les ordres de bourses sur bourses étrangères

Opération sur bourses étrangères	0,25 % Minimum 16,30 €
----------------------------------	---------------------------

Les droits de garde

Les droits de garde sont prélevés semestriellement en août 2019 et janvier 2020 sur une valorisation du contrat au 30 juin 2019 et 31 décembre 2019

Commission proportionnelle sur la valorisation boursière	0 à 50 000 €	De 50 000 € à 100 000 €	De 101 000 € à 150 000 €	Au-delà de 150 000 €
OPC et Actions CA	0,07 %	0,05 %	0,04 %	0,02 %
Obligations CA	0,11 %	0,09 %	0,07 %	0,06 %
Autres valeurs	0,13 %	0,11 %	0,10 %	0,08 %
Minimum de perception par contrat / semestre				4,95 €
Perception / contrat plafonnée à (par semestre)				200 €

Bons d'épargne du Crédit Agricole
Produits d'Assurance Vie, Parts sociales,
Varius, PEP'S, Orchestral, Capital Vert Croissance,
Grandito, Dépôts à terme, bons de caisse, CDN,
CCI NS, FICP, FIP)

GRATUIT



Bon à savoir !

Comptes inactifs

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucun frais ni commission : Livret A, Compte sur livret d'épargne populaire, Plan d'épargne populaire, Livret jeune, Livret de Développement Durable et Solidaire, Plan et Compte d'épargne logement;
- pour les compte PEA, PEA-PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif;
- pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L.312-19 du code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 €.



Les offres pour les Jeunes

Ces offres sont destinées aux jeunes jusqu'à 25 ans inclus.
Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Cotisations cartes pour les 18 / 25 ans

Les jeunes entre 18 et 25 ans inclus bénéficient de 50 % de réduction sur la cotisation des cartes MasterCard et Visa, Gold MasterCard et Visa Premier.

Cotisation carte Mozaïc de retrait	14,20 €/AN
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique MasterCard Mozaïc	15,20 €/AN
Cotisation carte de paiement à débit immédiat MasterCard Mozaïc	20,30 €/AN
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique MasterCard Mozaïc M6 (carte de débit n'est plus commercialisée)	15,20 €/AN
Cotisation carte de paiement à débit immédiat MasterCard Mozaïc M6 (carte de débit n'est plus commercialisée)	20,30 €/AN

Cotisations carte pour les 12 / 17 ans

Cotisation carte Cirrus Mozaïc de retrait	GRATUIT
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique MasterCard Mozaïc	GRATUIT
Cotisation carte de paiement à débit immédiat MasterCard Mozaïc	GRATUIT
Cotisation carte Cirrus Mozaïc M6 de retrait (carte n'est plus commercialisée)	GRATUIT
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique MasterCard Mozaïc M6 (carte de débit n'est plus commercialisée)	GRATUIT

Paie ment et retrait par carte

Paie ment par carte

Paie ment par carte en euro* dans la zone euro ou dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)* ¹⁴	GRATUIT
Paie ment par carte hors zone euro	0,20 €/OPÉRATION
+ frais proportionnels au montant du paie ment (hors Frais de change éventuels)	2,10 %

* ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu romain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

Retraits par carte à un DAB d'une autre banque dans la zone euro¹³

Carte Cirrus Mozaïc de retrait	GRATUIT
Carte de paiement à autorisation systématique MasterCard Mozaïc	GRATUIT
Carte de paiement à débit immédiat MasterCard Mozaïc	GRATUIT
Autres cartes => Cf. tableau p9	
Frais d'opposition chèques par l'émetteur	EXONÉRATION

Offre groupée de services

Cotisation à une offre groupée de services

Les jeunes entre 18 et 25 ans inclus bénéficient de - 50 % de réduction sur la cotisation de leur compte à composer (GoodStart * non éligible)

Good Start * Un compte à composer (CAC) incluant les modules compte sécurisé et maîtrise du découvert ainsi qu'une carte Visa Classic ou MasterCard et l'accès au service job +	2,50 €/MOIS
---	--------------------

Incidents et irrégularités

Commission d'intervention (jusqu'à 25 ans)	- 50 %
Réduction sur les plafonds de commission d'intervention prévus à la rubrique irrégularités et incidents.	

Crédits et Découverts

Prêt Permis à 1€/ jour (jusqu'à 26 ans) Prêts étudiants (jusqu'à 30 ans)	NOUS CONSULTER
Good Loc	NOUS CONSULTER
Frais de dossier sur prêt	PAS DE FRAIS DE DOSSIERS
Lettre d'Information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT

Pour les autres opérations liées aux crédits, voir la rubrique « autres opérations liées aux crédits » p26

* Bon départ

Épargne et placements financiers

Livret Tiwi (0-11 ans)

- Ouverture
- Taux brut en vigueur

GRATUIT
NOUS CONSULTER

Livret Jeune (12-25 ans)

- Ouverture
- Taux brut en vigueur

GRATUIT
NOUS CONSULTER

Droits de garde

- 50 %

Assurance

Assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans

NOUS CONSULTER

PACIFICA, compagnie d'assurances dommages régie par le Code des assurances, filiale de Crédit Agricole S.A. – Société anonyme au capital de 281 415 225 € entièrement libéré, dont le siège social est 8-10 Boulevard de Vaugirard, 75724 PARIS Cedex 15 – Inscrite au RCS de Paris sous le n°352 358 865.

Caisse d'Assurance Mutuelle du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, régie par le Code des assurances, dont le siège social est 53 rue de la Boétie, 75008 PARIS – SIREN n°784 338 527.



Opérations à l'étranger

Les chèques

Encaissement d'un chèque sauf bonne fin

0,10 %
MINI 18,45 €
MAXI 103,55 €

Encaissement d'un chèque crédit après encaissement

0,10 %
MINI 66,00 €
MAXI 160,45 €

Autres opérations

Les retraits d'espèces au distributeur automatique de billets : voir page 11



Assurances et Prévoyance

Assurance pour vous et vos proches²⁶

L'assurance complémentaire santé [NOUS CONSULTER](#)

L'assurance des accidents de la vie [NOUS CONSULTER](#)

FONCTION DE LA COMPOSITION DE LA FAMILLE

L'assurance dépendance :
fonction du montant et de l'âge de l'assuré [NOUS CONSULTER](#)

L'assurance décès :
fonction du montant et de l'âge de l'assuré [NOUS CONSULTER](#)

L'assurance obsèques

- Contrat de financement :
fonction du montant et de l'âge de
l'assuré [NOUS CONSULTER](#)
- Contrat d'assistance **19,97 €/AN**

Assurance pour vos biens²⁶

L'assurance automobile [NOUS CONSULTER](#)

L'assurance multirisque habitation [NOUS CONSULTER](#)

L'assurance garantie locative [NOUS CONSULTER](#)

L'assurance deux roues [NOUS CONSULTER](#)

L'assurance tous mobiles **9,90 €/MOIS**

Assurance pour vous protéger au quotidien²⁶

La protection juridique [NOUS CONSULTER](#)

Assurance Emprunteur

Voir les rubriques « crédit à la consommation » et « crédit immobilier » p25 et 26

Autres assurances¹⁴

	Standard	Premium
SécuriCOMPTE Assurance perte et vol des moyens de paiement ^(*)	SécuriCOMPTE Plus 24 €/AN/COMPTE	SécuriCOMPTE Premium 50,40 €/AN/COMPTE
SécuriWEB^(*)	15 €/AN/COMPTE	30 €/AN/COMPTE
SécuriBUDGET^(*)	20,40 €/AN/COMPTE	42 €/AN/COMPTE
SécuriEPARGNE^(*)	3 €/AN/COMPTE	22,56 €/AN/COMPTE
SécuriLIVRETS^(*)	22,80 €/AN/ASSURÉ	
SécuriZEN^(*)	22,80 €/AN/ASSURÉ	

SécuriCOMPTE découvert souscrit à partir du 01/01/2017

TARIF	
SécuriCOMPTE Découvert ^(*)	Tranches de découvert
24 €/AN/COMPTE	<= 500 €
33,60 €/AN/COMPTE	de 501 € à 1 000 €
50,76 €/AN/COMPTE	de 1 001 € à 2 000 €
68,04 €/AN/COMPTE	> 2 000 € Plafond d'indemnisation 3 000 €/SINISTRE/AN

SécuriCOMPTE découvert souscrit jusqu'au 31/12/2016

TARIF	
SécuriCOMPTE Découvert ^(*)	Tranches de découvert
16,20 €/AN/COMPTE	<= 300 €
27,72 €/AN/COMPTE	de 301 € à 800 €
39,12 €/AN/COMPTE	de 801 € à 1 200 €
50,76 €/AN/COMPTE	de 1 201 € à 2 000 €
68,04 €/AN/COMPTE	> 2 000 € Plafond d'indemnisation 3 000 €/SINISTRE/AN

^(*) Dans les limites et conditions prévues aux contrats d'assurance spécifiques, souscrits auprès de la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, 53 rue La Boétie - 75008 Paris, entreprise régie par le Code des assurances.



Succession

Frais d'ouverture et de traitement de dossier
de succession : 1 % de l'actif successoral > 150 €

MINI 80 €/
MAXI 500 €



Autres Services

Protection des particuliers :

- la télésurveillance²⁶

à partir de 29,90 €/MOIS
NOUS CONSULTER

- la téléassistance mobile²⁷

à partir de 34,90 €/MOIS
NOUS CONSULTER

Magazines

Dossier Familial	47,60 € /AN
Santé magazine	31,60 € /AN
Détente Jardin	17,60 € /AN
Régál	23,90 € /AN
Maison Créative	19,90 € /AN
Détours en France	45,00 € /AN
Plus de PEP's	19,90 € /AN
Parents	25,90 € /AN



Bon à savoir !

Service client Uni-Médias :
pour toute question relative aux publications

 **N°Cristal** 09 69 32 34 40

APPEL NON SURTAXE

Ces publications sont éditées par la SAS
UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe
Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS.
La résiliation est possible et gratuite à tout moment
auprès d'Uni-Médias.

● Services inclus dans le CAC

))) Cartes bénéficiant de la fonctionnalité « sans contact »

▲ Services bancaires de base

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier

Références

¹ Frais prélevés annuellement sur chaque compte inactif, dans la limite de 30 euros et du solde créditeur du compte, après déduction des frais et commissions perçus par la Caisse Régionale en contrepartie des opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes inactifs et des produits et services bancaires liés à ces comptes.

² Document hors relevé de compte et Imprimé Fiscal Unique.

³ Service Disponible depuis l'application mobile Ma Banque.

⁴ Téléchargement et accès gratuits à l'application Ma Banque, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole En Ligne. Apple et le logo Apple sont des marques d'Apple Inc., déposées aux États-Unis et dans d'autres pays. Android, Google Play et le logo Google Play sont des marques de Google Inc.

⁵ Téléchargement et accès gratuits de l'application Ma Carte, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application est soumise à conditions et nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole En Ligne. Services pouvant varier selon votre Caisse Régionale.

⁶ Offre soumise à conditions et réservée aux titulaires d'un compte de dépôt, d'une carte bancaire émise par le Crédit Agricole et d'un accès au service de banque en ligne du Crédit Agricole. Paylib permet d'effectuer des paiements sur des grands sites e-commerçants (liste disponible sur www.paylib.fr) et chez tous les commerçants acceptant la carte sans contact. L'utilisation de la solution de paiement Paylib nécessite une adhésion spécifique et la détention d'un numéro de téléphone fiabilisé. Pour le paiement mobile en magasin Paylib, la détention d'un smartphone Android éligible est également requise.

⁷ Carte de débit : sont considérées comme des cartes de débit :

- les cartes à débit immédiat
- les cartes à autorisation systématique.

⁸ Carte de crédit : sont considérées comme des cartes de crédit :

- les cartes à débit différé, qui portent désormais la mention CREDIT. Les opérations de paiement effectuées bénéficient d'un différé de paiement, sans frais d'intérêt, et sont prélevées mensuellement sur le compte support.
- les cartes de crédit associées à un crédit renouvelable. Ces cartes portent la mention « CARTE DE CREDIT ». Les opérations de paiement et retraits effectuées à crédit sont imputées directement sur le compte de crédit renouvelable auquel la carte est rattachée.

⁹ Réservée aux clients n'ayant pas accès au chéquier.

¹⁰ La « Cartwin » est une carte de crédit, associée à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « Carte de crédit ». Les retraits sont toujours débités immédiatement sur le compte associé ou sur le compte de crédit renouvelable.

Les paiements réalisés à crédit sont débités immédiatement sur le compte de crédit renouvelable.

Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client :

- carte à débit immédiat : le compte associé est débité au fur et à mesure des paiements,
- carte à débit différé : les paiements sont cumulés et prélevés une fois par mois, à date régulière.

Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

¹¹ Retraits au(x) seul(s) distributeurs de votre agence.

¹² Dans la limite maximum du montant de la cotisation due, moins 1 euro à titre de participation financière minimum.

¹³ Pays de l'Espace Economique Européen (E.E.E) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovaquie, Slovénie, Suède.

¹⁴ Souscrits auprès de la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole CAMCA, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, 53 rue de la Boétie - 75008 Paris, entreprise régie par le Code des assurances.

- ¹⁵ Module souscrit avant le 01/01/2017 : Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5€, 10€, 15€, 20€, 25€) selon la tranche choisie.
Module souscrit après le 01/01/2017 : Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5€, 10€, 15€, 20€) selon la tranche choisie.
- ¹⁶ Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.
- ¹⁷ En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.
- ¹⁸ En application de l'article R.312-4-3 du code monétaire et financier, ce montant est revalorisé annuellement en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac.
- ¹⁹ Ces frais comprennent la lettre d'information préalable, la lettre d'injonction, les frais d'envoi, le blocage de provision. Ils ne comprennent pas la commission d'intervention.
- ²⁰ Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.
- ²¹ Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.
- ²² Caisse d'Assurance Mutuelle du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, régie par le Code des assurances, dont le siège social est 53 rue de la Boétie, 75008 PARIS – SIREN n°784 338 527.
- ²³ Le coût de l'assurance peut varier en fonction de votre situation personnelle. Renseignez-vous sur le coût applicable dans votre Caisse Régionale. Les contrats d'assurance emprunteur proposés par votre Caisse Régionale peuvent être assurés par : CNP ASSURANCES et/ou PREDICA - Entreprises régies par le Code des assurances. Conditions et événements garantis indiqués aux contrats. Ces contrats sont distribués par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurances de votre Caisse sont disponibles sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole. Sous réserve de la disponibilité de ces offres dans votre Caisse Régionale.
- ²⁴ Le coût de l'assurance peut varier en fonction de votre situation personnelle. Renseignez-vous sur le coût applicable dans votre Caisse Régionale. Les contrats d'assurance emprunteur proposés par votre Caisse Régionale peuvent être assurés par : CNP ASSURANCES, PREDICA, PACIFICA - Entreprises régies par le Code des assurances. Conditions et événements garantis indiqués aux contrats. Ces contrats sont distribués par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurances de votre Caisse sont disponibles sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole. Sous réserve de la disponibilité de ces offres dans votre Caisse Régionale.
- ²⁵ Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA, entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital de 249 194 475 € entièrement libéré. Siège social : 8/10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris.
- ²⁶ Le contrat de télésurveillance est proposé par NEXECUR Protection, Groupe Crédit Agricole. 13, rue de Belle-Ile - 72190 Coulaines - SAS au capital de 12 547 360 euros - SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR 19 799869342 - Agrément CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».
- ²⁷ NEXECUR ASSISTANCE : SAS au capital de 23 450 euros. Siège social : rue de Belle Ile 72190 COULAINES. SIREN 515 260 792 RCS LE MANS. N° TVA FR 88 515260792. SAP 515 260 792.

Cartographie des zones européennes



● Pays de la zone Euro *

●● Pays de l'Union Européenne (U.E.)

●●● Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)

●●●● Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Les Iles de Jersey, Guernesey et Man ont intégré la zone SEPA au 01/05/2016.



Résoudre un litige

L'agence

L'agence est à la disposition du Client pour lui fournir tous les renseignements qu'il pourrait souhaiter sur le fonctionnement de son compte et sur l'utilisation des services mis à sa disposition ou pour répondre à ses éventuelles réclamations.

Le Service Voix des Clients

Si aucune solution amiable n'a pu être trouvée, le Client a la possibilité de faire appel au Service Voix des Clients qui s'efforcera de trouver la meilleure solution à son différend, en écrivant à l'adresse suivant : Crédit Agricole Normandie-Seine - Service Voix des Clients - CS 70800 - 76238 Bois-Guillaume Cedex (Numéro Vert : 0800 30 60 80).

Le Service Voix des Clients accusera réception de la réclamation dans les 10 jours et apportera une réponse au Client dans un délai de 2 mois au plus tard.

Toutefois, lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation, sur :

- les frais ou réductions pour l'usage d'un instrument de paiement ;
- le régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque ;
- les services de paiement ;
- les prestataires de services de paiement ;

le Service Voix des Clients répond au Client, sur support papier ou autre support durable convenu avec le Client, dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

Si exceptionnellement, une réponse ne peut être apportée dans un délai de 15 jours pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse régionale, celle-ci envoie une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle le Client recevra une réponse définitive. Cette réponse définitive doit, quoi qu'il arrive, lui être adressée dans les 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

Le Médiateur

En dernier recours, il peut être également contacté pour vous assister dans vos démarches en cas de désaccord. Monsieur le Médiateur - Fédération Bancaire Française - Course Spéciale 151 - 75422 PARIS Cedex 09.

Pour plus d'information sur la médiation bancaire, veuillez vous reporter à votre convention de compte ou sur notre site, à notre charte de médiation bancaire.

Pour tout litige relatif à des produits ou services financiers, vous pouvez saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : par voie postale (Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02) ou par Internet (formulaire de demande de médiation disponible sur le site internet de l'AMF - Rubrique du Médiateur à l'adresse suivante : <http://www.amf-france.org>).

Pour tout litige relatif à la commercialisation des contrats d'assurance, vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par Internet sur le site du Médiateur à l'adresse suivante www.mediation-assurance.org.

Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, vous pouvez recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse Internet suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>.

L'ensemble des conditions générales de banque pratiquées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine peut être consulté dans chacune de nos agences. Ces conditions pourront être révisées et faire l'objet de l'instauration de nouveaux frais, charges et commissions. Elles vous seront alors communiquées par écrit au plus tard 2 mois avant leur entrée en vigueur.

Votre absence de contestation dans un délai de 2 mois après cette communication vaudra acceptation du nouveau tarif conformément aux articles L 312-1-1 II et III et L 314-3 du Code Monétaire et Financier. Dans le cas contraire, vous pouvez résilier votre contrat sans frais avant la date d'entrée en vigueur du nouveau tarif.

Les commissions sur les opérations internationales s'entendent hors frais éventuels des correspondants étrangers.

(1) Zone SEPA : Single Euro Payments Area – Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque, Martinique, Guadeloupe, Guyane Française, Réunion, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon, Saint Barthélémy, Saint Martin partie Française, Açores, Gibraltar, îles Canaries, Madère.

(2) Le traitement des opérations internationales donne lieu à la perception de commissions de la part de la banque du donneur d'ordre et par la banque du bénéficiaire. Le donneur d'ordre et le bénéficiaire doivent s'entendre sur la répartition de ces commissions : qui paie quoi ? Trois possibilités :

SHARE : les frais du Crédit Agricole sont à la charge de notre client et ceux de la banque étrangère sont à la charge du bénéficiaire.

BEN : tous les frais (frais du Crédit Agricole et de la banque étrangère) sont à la charge du bénéficiaire.

OUR : tous les frais (frais du Crédit Agricole et de la banque étrangère) sont à la charge de notre client.

(3) Virement émis / reçu Monde : virement hors SEPA.

La souscription de certains produits et services est soumise à conditions et / ou à l'accord de la Caisse Régionale Normandie-Seine. Renseignez-vous auprès de votre agence.

Document informatif à vocation non-publicitaire

01/2019 - Réf.E12000 - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Normandie-Seine - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit dont le siège social est à la Cité de l'Agriculture, Chemin de la Bretèque, 76230 BOIS-GUILLAUME - immatriculée au RCS de Rouen sous le n° 433 786 738. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance ORIAS sous le n° 07 025 320. Adresse postale : CS 70800 - 76238 BOIS-GUILLAUME CEDEX - Tél : 02 27 76 60 30.